COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le dix avril

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2021.

<u>Présents</u>: Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Romain DUTUEL, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Dominique LAMBERT, Mme Hélène PHELUT, Mr Michel TALY.

Absent excusé: Patrick CHABAUD (pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE)

Absent: Nicolas MAZEYRAT

Présentes hors conseil : Mme CHABAUD Sylvie, Mme FARON Corinne, Mme TALY Eveline.

Absentes hors conseil: Mme COUDERT Sylvie (donne pouvoir à Sylvie CHABAUD).

Ouverture de la séance à 10H16'

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Il cède la parole à Michel TALY pour la présentation des budgets primitifs 2021.

Il demande à rajouter sur l'ordre du jour : une délibération pour appuyer symboliquement la création de la micro-crèche et une délibération pour la création d'un budget annexe pour le projet de lotissement.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2021, pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – DCM 2021/20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – C.C.A.S.

Le Budget Primitif 2021 du C.C.A.S., est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- > 5023,86 € pour la section fonctionnement.
- > <u>0,00 €</u> pour la section d'investissement.

2 – DCM 2021/21: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE.

Le Budget Primitif 2021 de la COMMUNE, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Monsieur le Maire procède au vote :

- 9 voix pour
- 1 abstention
 - Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :
 - > 659 396,20 € pour la section fonctionnement,
 - > 720 466,31 € pour la section d'investissement.

<u>3 – DCM 2021/22 :</u> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT.

Le Budget Primitif 2021 de l'Eau Potable et Assainissement, est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- > 258 972,08 € pour la section fonctionnement,
- > 175 845,65 € pour la section d'investissement.

4 – DCM 2021/23 : NOMINATION DU LOTISSEMENT

En vu de la création d'un budget primitif pour le lotissement, le Maire informe qu'il est nécessaire de le nommer.

A l'unanimité des membres présents : l'appellation du lotissement « le Clidou » est validée.

<u>5 – DCM 2021/24:</u> PROJET ET CRÉATION DE BUDGET PRIMITIF 2021: LOTISSEMENT « LE CLIDOU »

Le Budget Primitif 2021 du lotissement « le Clidou », est présenté par Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire de Picherande.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- > 30 000,00 € pour la section fonctionnement,
- > <u>00,00 €</u> pour la section d'investissement.

<u>6 – DCM 2021/25 :</u> DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A LA BEAUBIE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal d'une demande d'achat de terrain au lieu-dit La Beaubie de la part de Mme GUINARD Marie-Christine.

Il s'agit d'un morceau de la parcelle section YC n° 60, afin de créer un chemin pour sa parcelle section I n° 239.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ✓ Accepte de vendre un morceau du terrain section YC n° 60 à Mme GUINARD Marie-Christine.
- ✓ Décide de fixer le prix de vente de ce terrain à 7,50 € T.T.C. le m².
- ✓ Rappelle que les frais de notaire se rapportant à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

<u>7 – DCM 2021/26 : PROJET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE</u>

Suite à la présentation du projet de micro-crèche en questions diverses de la réunion du conseil municipal en date du 20 janvier 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Se prononce favorablement à la création d'une micro-crèche à Picherande.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Questions diverses:

- <u>Demande d'achat de terrain à Chevanel</u>: Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mr et Mme TISSIER David & Noémie concernant leur demande d'achat de terrain au lieu-dit Chevanel. Il s'agit d'un morceau du domaine public se situant entre les parcelles section ZE n° 43 et 30. Suite à la visite sur le terrain de Monsieur Le Maire et de Monsieur Bernard BOUYON, la demande est reportée et sera présentée lors d'un prochain conseil. Le conseil valide cette décision.

- <u>Demande d'achat de terrain agricole à pré dernier</u>: Monsieur le Maire informe son conseil municipal d'une demande d'achat de terrain au lieu-dit Pré Dernier de la part de Mr GOIGOUX Thierry. Il s'agit de la parcelle section ZR n° 91 d'une superficie de 62 783 m².
- Le conseil municipal valide l'accord de principe pour la vente de cette parcelle à Mr GOIGOUX Thierry, Monsieur le Maire précise que la délibération qui fixera le prix de vente sera prise lorsque le bâtiment sera vendu.
- <u>Concours Aubrac</u>: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande pour l'organisation du concours départemental Aubrac en 2023. Le conseil municipal valide sa demande.
- <u>Antenne relais</u>: Monsieur le Maire informe le conseil qu'une antenne relais va être implantée sur la commune de Picherande pour éradiquer les zones blanches en téléphonie.

Le conseil valide son accord de principe pour que Monsieur le maire signe la convention avec la société française de radiotéléphonie (SFR).

Séance clôturée à 13H05'